

**L'APASQ et TAI signent une deuxième convention collective  
d'une durée de cinq ans**

**Montréal, le 15 avril 2008** – L'Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ) est heureuse d'annoncer que les négociations débutées en 2003 en vue du renouvellement de la convention collective entre l'organisation et Théâtres associés inc. (TAI) se sont conclues par la signature, le 20 mars dernier, d'une deuxième entente collective. Cette nouvelle entente avec TAI, une association de producteurs fondée en 1985 qui rassemble des théâtres institutionnels francophones œuvrant au Québec et à Ottawa, sera en vigueur jusqu'en mars 2013.

Les faits saillants de l'entente collective sont la hausse des cachets des concepteurs ; une meilleure reconnaissance de leur travail par l'obtention de redevances dès la première représentation ; et l'augmentation des contributions des producteurs à la caisse de sécurité des arts de la scène (CSAS). Celles-ci passeront de 5 % à 7 % la première année de l'entente, à 10 % la deuxième et à 13% pour les années subséquentes. L'entente prévoit également une licence d'utilisation de 5 ans de l'œuvre du concepteur par les producteurs.

L'APASQ et TAI se disent satisfaits de la conclusion des négociations. Applicable dès sa signature, le contenu de l'entente collective reflète la réalité du milieu théâtral québécois et contribue à l'amélioration des conditions de travail des concepteurs.

L'APASQ tient à remercier Olivier Landreville, représentant des concepteurs pour l'APASQ, ainsi que les membres du comité de négociation, pour le travail accompli.

\*\*\*

L'APASQ est née d'une volonté commune de tous les participants aux premiers États généraux du théâtre, tenus à Montréal en 1981, de regrouper les personnes conceptrices en arts de la scène. L'APASQ s'est formée en 1984 pour représenter principalement des concepteurs d'éclairages, de costumes, de décors et d'environnements sonores qui oeuvrent dans les domaines du théâtre, de la musique, de la danse, des variétés, de l'opéra et dans le cadre de manifestations multidisciplinaires. Depuis maintenant plus de 20 ans, l'APASQ poursuit les deux principaux volets de sa mission : étudier, défendre et développer les intérêts économiques, sociaux, moraux et professionnels de ses membres ; ainsi que promouvoir et diffuser la création scénographique québécoise.

- 30 -

Renseignements :  
APASQ, 514 523 4221  
info@apasq.org  
www.apasq.org